

CoGest 2022

Vœux et remarques

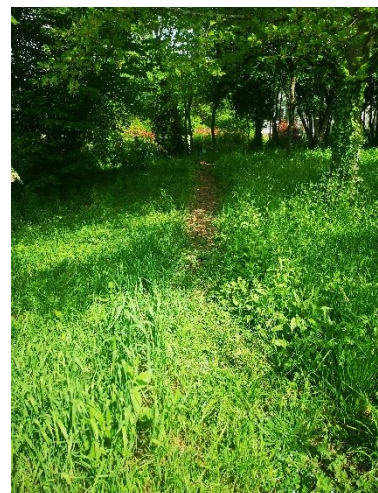
Vœu n°1 relatif à l'aménagement de la parcelle 919

Les travaux des villas étant enfin en cours sur la partie vendue de la parcelle 751, la commission de gestion souhaite que la Municipalité commence une réflexion sur l'utilisation de ces 1343 m². La demande d'espaces publics accueillants est effectivement très grande dans cette partie de la commune à forte densité de population. Un manque s'y fait incontestablement sentir et nous faisons confiance à la Municipalité pour y répondre adéquatement.



Vœu n°2 relatif à l'entretien de la piste finlandaise

Lors de notre tour du village, nous avons remarqué que la piste finlandaise dans le bosquet du Grand-Cercllet semblait ne pas avoir été entretenue depuis un certain temps. Nous relevons que la voirie fait un travail de très grande qualité sur l'ensemble du territoire communal. De ce fait, l'entretien de cet espace est-il peut-être déjà prévu? Le cas échéant, nous remercions par avance la Municipalité de veiller à ce que le nécessaire soit fait pour que cette piste soit à nouveau praticable.



Vœu n°3 relatif à la politique communale de stationnement

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses apportées à nos questions concernant le stationnement sur le territoire communal. Nous comprenons bien la nécessité de pondérer les coûts des mesures à prendre avec les besoins réels de la population. Si à ce jour le manque d'emplacements ne semble pas être particulièrement inquiétant, nous demandons toutefois à ce que cette problématique continue d'être surveillée avec attention. Nous souhaitons en effet que la densification imminente, due par exemple aux bâtiments locatifs qui doivent voir le jour prochainement, soit prise en considération par la Municipalité dans ses réflexions sur l'aménagement du territoire et de son règlement de stationnement.

Vœu n°4 relatif à la signalisation

La commission de gestion a également constaté que le panneau se trouvant en bas du pont de Chambon était complètement caché par la végétation et donc invisible aux usagers de la chaussée. Nous souhaitons que ce panneau soit dégagé et qu'une vérification de la visibilité des panneaux sur l'ensemble de la commune soit effectuée dans la foulée.



Remarque n°1 relative à l'aménagement de l'espace public

A ce sujet, la commission félicite la Municipalité pour le nouvel équipement installé dans le verger communal. Les tables et bancs sont très appréciés de la population. Nous encourageons donc les autorités à continuer ce développement de l'aménagement de l'espace public qui est essentiel pour la convivialité et le confort des habitants.

Remarque n°2 relative à la sécurité du carrefour Saint-Bernard – Pré de la Cava – la Planchette

Nous comprenons et soutenons la décision de la Municipalité qui n'envisage pas de faire passer les rues du village en zone à 30 km/h. La sécurité de ce carrefour reste cependant une préoccupation importante. Nous ne pouvons donc qu'inciter la Municipalité à se pencher sur le sujet.

Remarque n°3 relative aux locaux administratifs

Un autre point nous a encore interpellés : il semble, qu'à terme, l'administration pourrait souffrir d'un manque d'espace dans ses locaux. Il est toutefois à préciser que cela ne s'avère pas être une affaire urgente. La commission souhaite néanmoins le relever afin qu'un suivi du sujet puisse être fait, dans le but d'assurer le bien-être des collaborateurs communaux.